



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le Dix-Huit Décembre,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2017 Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents M. AUFFRET – R. AUBAULT - G. BARRA – JL. GIRAUD- **Adjoints**
S. ALLEG – N. BARRECA - S. BEURRIER - A. DUBOIS – J. ROBERT HENSELER – J. RAYNAUD –
JC. SANSONI - J. TOCQUER - C. VELAY – N. DEDULLE - M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : A-M. GAUBERTI (pouvoir donné à C. VELAY) – C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir donné à JL. GIRAUD)
E. MENUT (pouvoir donné à J. RAYNAUD) - S. LELUIN (pouvoir donné à N. DEDULLE) – A. PELLEGRINO (pouvoir donné à C. BOUGE) – N. PERRICHON (pouvoir donné à G. BARRA) - RASKIN (pouvoir donné à A. DUBOIS)

ACTIVITE ACCESSOIRE : RENOUELEMENT

VU la délibération en date du 18 novembre 2014 prévoyant la création d'une activité accessoire, Mme MOLINERI ayant une mission d'accompagnement psychologique des tourrettans,

VU la durée de cette activité accessoire, initialement de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2015, et prolongée 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2015 par délibération n°2015-05-19/008 du 19 mai 2015,

VU la délibération du 10 décembre 2015, renouvelant l'activité accessoire d'une année,

VU la délibération du 20 septembre 2016, prévoyant le renouvellement de l'activité accessoire à compter du 1^{er} janvier 2017.

CONSIDERANT que Mme MOLINERI reçoit une fois par semaine le jeudi les tourrettans ayant besoin d'une aide ponctuelle, psychologique,

CONSIDERANT que les missions de Mme MOLINERI ont surtout porté sur un accompagnement des élèves tourrettans en partenariat avec les écoles élémentaire et maternelle,

CONSIDERANT le bilan réalisé, il est souhaitable de prolonger son contrat pour un an à compter du 1^{er} janvier 2018,

CONSIDERANT qu'il convient de prévoir l'intervention de Mme MOLINERI à hauteur de 3 heures par semaine.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **DE PROLONGER** l'activité accessoire de Mme Hélène MOLINERI d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018, pour 3 heures par semaine.
- **DE DIRE** que les crédits sont ouverts au BP 2018 M14, chapitre 012,
- **DE DONNER** à M. le Maire tous les pouvoirs pour mener à bien l'exécution de cette présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Camille BOUGE